

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## COMMUNE DE NOGARO

**Enquête publique portant sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme. Cette enquête aura une durée de 36 jours à compter du 29 janvier 2020 (8h) au 04 mars 2020 (17h30).**

Le Commissaire enquêteur :

Monsieur LEVERT Jacques exerçant la profession de Chef du Service Régional de la Forêt et du bois en retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par Madame la présidente du Tribunal Administratif de PAU (Pyrénées Atlantiques).

Durée de l'enquête publique et modalités de mise à disposition du dossier au public :

Le dossier du projet arrêté de Plan Local d'Urbanisme révisé, accompagné des avis des personnes publiques associées ou consultées et d'autres pièces annexes, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur seront déposés à la Mairie de Nogaro pendant la durée de l'enquête. Pendant cette période, il sera consultable aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie le lundi de 8 h à 12 h00 et de 13h30 à 16h30, du mardi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.

Une version numérique du dossier sera également disponible sur un poste informatique aux mêmes heures.

Cette version numérique sera aussi accessible sur le site internet de la commune, à l'adresse [nogaro-armagnac.fr](http://nogaro-armagnac.fr) pendant l'enquête.

Monsieur LEVERT Jacques recevra le public à la mairie les jours suivants :

- Le Mercredi 29 janvier 2020 de 9h00 à 12h00
- Le vendredi 7 février 2020 de 15h00 à 18h30
- Le lundi 17 février 2020 de 13h30 à 16h30
- Le samedi 29 février 2020 de 9h00 à 12h00
- Le mardi 3 mars 2020 de 9h00 à 12h00

Consultation du dossier et contributions du public :

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations et propositions sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit à l'adresse suivante : M. le commissaire enquêteur. Mairie de Nogaro 1 place de la Mairie 32110 Nogaro ou les communiquer par courrier électronique à l'adresse suivante [enquete.publique.nogaro@gmail.com](mailto:enquete.publique.nogaro@gmail.com) avant la fin de l'enquête.

A l'issue de l'enquête publique :

Au terme de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de NOGARO et sur le site internet à l'adresse [nogaro-armagnac.fr](http://nogaro-armagnac.fr) pendant un an.

Des informations complémentaires relatives au PLU, ainsi qu'à l'enquête publique et son dossier, peuvent être demandées auprès de Monsieur PEYRET Christian, Maire, ou auprès de Madame Marie Noëlle SAINT ARAILLES au Service Urbanisme aux jours et heures d'ouverture habituels.

Une copie du rapport et des conclusions séparées sera adressée à :

- Mme la Sous-Préfète chargé de l'arrondissement de Condom
- M. le Directeur Départemental des Territoires du Gers.
- Madame la Présidente du tribunal administratif.

Fait à NOGARO, le 16 décembre 2019  
Le Maire